

# Cahier des charges - **GRIMM'ARTS**

## Académie d'Amiens **2019 - 2020**

L'appel à projet **GRIMM'ARTS** est proposé par l'Inspection d'allemand et par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) de l'académie d'Amiens en partenariat avec le Goethe Institut de Lille et la Maison de la Culture d'Amiens. Il concerne les collèges des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme et s'adresse aux élèves de classe de troisième et principalement aux enseignants d'allemand et d'arts plastiques.

### Objectifs

Le projet permet aux élèves de vivre un parcours constitué de pratiques artistiques et culturelles. Il permet notamment, de manière diversifiée et sensible, d'appréhender un ou plusieurs domaines d'expression artistique croisé(s) avec l'expression langagière. **Il se construit autour d'un projet pédagogique et artistique interdisciplinaire et peut nourrir le projet culturel de l'établissement scolaire.** Il a vocation à engager les élèves dans un projet créatif et à favoriser la maîtrise des langages autour de la **réalisation d'un conte moderne** rédigé en langue allemande, en articulation avec les Arts Plastiques.

Il prend appui, sans nul doute, sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, *Fréquenter, Pratiquer, Connaître* et participe ainsi à la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pour chaque élève selon les principes définis par la circulaire 2013-073 du 3 mai 2013. Il contribue à l'acquisition des compétences définies dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif au PEAC, qui sont à prendre en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini à l'article D.122-1.

### Disciplines et champs culturels concernés

L'appel à projet *Grimm'Arts* se fonde sur l'interdisciplinarité entre la langue, la culture allemande et les arts plastiques. Jouant avec le patrimoine artistique littéraire et civilisationnel, il peut se développer dans de multiples domaines d'expression artistiques ou champs culturels : l'architecture, les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, l'écriture, le théâtre, la musique, la photographie. Ces champs peuvent se croiser. La forme des productions est laissée à l'initiative des concepteurs, dans le respect des programmes des deux disciplines concernées (bande dessinée, court-métrage, stop-motion, draw-my-life, performance, etc.).

La lecture et la compréhension de contes de l'espace germanophone ainsi que l'entraînement à l'expression écrite gagneront à être articulés avec la progression du cours de sorte que le projet d'écriture favorise la mobilisation et le développement des savoirs et des savoir-faire des élèves conformément aux attendus des programmes. En ce sens, une vigilance particulière sera accordée à l'intelligibilité du discours.

La réalisation du projet méritera par ailleurs **d'envisager les modalités de travail susceptibles d'engager l'ensemble de la classe**, à partir du/des texte(s) créatif(s) rédigé(s) initialement en allemand. Après une phase d'exploitation en particulier de différents contes de l'espace germanophone, la rédaction du conte dans la langue cible pourra être déboucher sur **un exercice de médiation à destination des élèves non germanistes** engagés dans le projet. Pour ce faire, les concepteurs du conte **transmettront dans la langue de scolarisation les axes significatifs de leur lecture ainsi que les caractéristiques du/des récits composés**. Ils veilleront à fournir et à expliciter toutes les informations nécessaires à la compréhension de leur récit créatif (Caractérisation des personnages, contexte, anecdote, motivation, atmosphère, etc.). Les professeurs pourront se reporter utilement aux pages 109 à 139 du Volume complémentaire du CECRL ( janvier 2018).

## Elèves bénéficiaires

Le projet est une activité proposée **aux élèves de classe de Troisième** de collège, placé sous la responsabilité d'un professeur, il s'appuie sur la collaboration de l'équipe pédagogique allemand - arts plastiques.

**Attention**, chaque établissement présente **une seule production**, quel que soit le nombre d'élèves et de classes de troisième engagés. Il peut donc être effectué une sélection au sein de l'établissement selon des modalités arrêtées par l'équipe éducative qui veillera à la participation élèves (organisation de projection, débat, vote, etc.)

## Organisation pratique et temporelle

La production présentée par l'établissement (dessin, scène théâtrale, performance, etc.) sera **numérisée, et donc travaillée pour être valorisée par ce moyen de diffusion**, pour être déposée sur l'application de documents partagés **Tribu**, accessible sur le portail *Arena* (rubrique : formations et ressources, à l'aide de vos identifiants et mot de passe de messagerie académique)

La production sera déposée sur la plateforme **Tribu** **du lundi 06 janvier au vendredi 21 février 2020**.

Un espace Appel à projet *Grimm'Arts* a été créé à cet effet.

Chaque production numérisée déposée dans un dossier au nom de l'établissement comprendra :

- La liste des élèves auteurs du projet et le nom des deux enseignants ;
- une vidéo ou un diaporama qui n'excéderont pas 3 minutes ou un livret numérique de maximum 15 pages ;
- un conte moderne rédigé en langue allemande (de 1 à 3 pages maximum).

## Inscription au projet

Les établissements intéressés par ce projet sont invités à s'inscrire et renvoyer le coupon- réponse joint **pour le 15 juin 2019** au plus tard à l'adresse suivante : [ce.daac@ac-amiens.fr](mailto:ce.daac@ac-amiens.fr)

## Sélection des projets

Le Jury est composé par l'ensemble des élèves participant au projet.

- Chaque établissement procédera à une sélection de 2 projets parmi 4 (selon un tableau de répartition des votes). Il reportera son choix en indiquant « vœux 1 » et « vœux 2 ». Il transmettra les résultats de son jury sur la plateforme **au plus tard pour le 21 février 2020**.
- Les projets retenus seront ensuite examinés par la commission qui se réserve la possibilité de départager les productions.
- Les établissements sélectionnés seront **avisés par courrier**.

Une journée de présentation des projets retenus sera organisée à la Maison de la Culture d'Amiens (date à préciser) au cours de laquelle chaque établissement sera invité à présenter et commenter sa production (5 minutes maximum) avec la possibilité d'échanger avec le public de la salle (15 minutes d'intervention par établissement). Cette journée s'achèvera par la projection d'un film inspiré de contes germanophones, **si possible** en présence de son réalisateur et/ou d'un membre de l'équipe.

## Plus de renseignements :

**Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)** : coordonnatrice académique : Sophie Josseaux :

[ce.daac@ac-amiens.fr](mailto:ce.daac@ac-amiens.fr)

Tel : 03 22 82 39 42

**Monsieur Philippe ZINETTI**, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques en charge du cinéma-audiovisuel, Délégué Académique à l'Action Culturelle : [philippe.zinetti@ac-amiens.fr](mailto:philippe.zinetti@ac-amiens.fr)

**Madame Nathalie PARAIN**, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Langues vivantes/spécialité allemand : [nathalie.parain@ac-amiens.fr](mailto:nathalie.parain@ac-amiens.fr)